

TABLE DES MATIERES
Procès-verbal
Assermentation et installation des autorités communales
samedi 20 juin 2026

	Page
1. Élection des scrutateurs / scrutatrices	2
2. Élection du/de la 1 ^{er/ère} Vice-président·e	2
3. Élection du/de la 2 ^e Vice-président·e	2
4. Élection de deux scrutateurs / scrutatrices suppléant·e·s.....	3
5. Élection des secrétaires adjoint·e·s pour la législature 2026-2031.....	3
6. Nomination de deux huissiers / huissières pour la législature 2026-2031	3
7. Assermentation des secrétaires et huissier·e·s	4
8. Fixation du nombre des membres des commissions de surveillance, thématiques et ad hoc du Conseil communal pour la législature 2026-2031	4
9. Désignation des membres de la Commission de gestion	4
10. Désignation des membres de la Commission des finances.....	5
11. Désignation des membres de la Commission des affaires immobilières	6
12. Désignation des membres de la Commission communale de recours	7
13. Désignation des membres de la Commission des pétitions.....	7
14. Désignation des membres de la Commission de sécurité	8
15. Nomination du / de la délégué·e et du / de la délégué·e suppléant·e· au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois	12
16. Nomination du / de la délégué·e et du / de la délégué·e suppléant·e· au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois....	13

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Assermentation et installation des autorités communales **samedi 20 juin 2026**

Présidence

M. Mathias ORTEGA, Président

Ouverture

M. le Préfet,
M. le Chancelier,

Au nom de notre Assemblée, je vous remercie chaleureusement d'avoir assumé cette première partie de l'assermentation et me réjouis de nos futurs échanges et collaboration.

M. le Syndic,
Mme et MM. les Municipaux,

Au nom des membres du Conseil communal, je vous félicite sincèrement pour votre élection ou réélection et vous remercie pour votre engagement à venir durant ces cinq années de législature à cette fonction oh combien importante pour le bien de la population de notre Commune.

Je vais commencer par le mot du Président pour que nous puissions finir par le mot du Syndic avant de passer à un apéro dûment mérité.

Mmes et MM. les Conseillers,
Mmes et MM. les représentants de la presse,
Mmes et MM. du public, amis et parents des autorités assermentées,

Je tiens à vous remercier à nouveau pour cette élection à la présidence. C'est un honneur.

Je tiens également à remercier sincèrement le Bureau actuel du Conseil communal, l'actuel Président, le secrétariat du Conseil communal et nos huissiers et huissières pour leur soutien et les réponses à mes nombreuses questions sur les tenants et aboutissants de cette fonction, n'ayant moi-même intégré le Bureau que depuis deux mois.

Je suis heureux et honoré d'accéder à cette responsabilité nécessaire autant pour le bon fonctionnement de notre législatif que de son lien avec le reste de la population et me réjouis par avance de pouvoir rencontrer les associations, organisations et autres acteurs qui font vivre notre Ville.

Cette tâche de bon fonctionnement de notre législatif, je la partage également avec le Bureau du Conseil que nous allons élire, le secrétariat du Conseil communal et nos huissiers et huissières, avec lesquels je me réjouis de travailler.

Elle vous incombe à vous aussi, Conseillers et Conseillères élu·e·s par la population yverdonnoise, afin de faire fonctionner cet espace comme un lieu d'échange, de débat, propre à thématiser les enjeux importants pour Yverdon, les sujets qui tiennent à cœur à sa population et faire avancer des sujets qui impacteront leur vie pendant des années, voire des décennies à venir.

Pour conclure, je remercie les représentants de la presse, parents et amis, qui sont venus nous entourer. Votre présence est un encouragement envers toutes les personnes qui se dévouent à la chose publique. Merci.

Élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2026-2027.

1. ÉLECTION DES
SCRUTATEURS /
SCRUTATRICES

Selon le point 7 de l'ordre du jour, M. le Président demande à l'assemblée de lui soumettre des candidatures pour l'élection de deux scrutateurs et scrutatrices.

Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON propose M. Philippe GRUET pour le groupe PLR.

M. le Conseiller Roland VILLARD se propose lui-même pour le parti Yverdon Demain.

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, M. Roland VILLARD pour le parti Yverdon Demain et M. Philippe GRUET pour le parti PLR sont proclamés élus comme scrutateurs. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Président les félicite pour leur élection et se réjouit de cette future collaboration. Il les invite à rejoindre la table des scrutateurs.

2. ÉLECTION DU/DE LA
1^{ER}/ÈRE VICE-
PRÉSIDENT·E

Selon le point 8 de l'ordre du jour, M. le Président demande à l'Assemblée de lui soumettre des candidatures pour l'élection de la Vice-présidence du Conseil communal.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET propose M. Kevin DELAY pour le groupe UDC.

L'Article 11 de la LC permet également une élection tacite pour la Vice-présidence, lorsqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, M. Kevin DELAY est proclamé élu Vice-président pour l'année 2026-2027. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Président le félicite pour son élection et se réjouit également de cette future collaboration.

3. ÉLECTION DU/DE LA
2^E VICE-PRÉSIDENT·E

Selon le point 9 de l'ordre du jour, M. le Président demande à l'Assemblée de lui soumettre des candidatures pour l'élection du second Vice-président du Conseil communal.

Mme la Conseillère Majda L'MATI propose M. Abdel SAIAH pour le Parti socialiste et présente brièvement sa personnalité et sa carrière.

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite pour la vice-présidence, lorsqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, M. Abdel SAIAH est proclamé élu 2^{ème} Vice-président pour l'année 2026-2027. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Président le félicite pour son élection et se réjouit de cette prochaine collaboration.

**4. ÉLECTION DE DEUX
SCRUTATEURS /
SCRUTATRICES
SUPPLÉANT·E·S**

La présidence étant élue, M. le Président attend des propositions de l'Assemblée pour l'élection de deux scrutateurs et scrutatrices suppléant·e·s, selon le point 10 de l'ordre du jour.

M. le Conseiller Kevin DELAY propose Mme Céline BEHAR pour le groupe UDC.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA propose Mme Maria GALLARDO pour le groupe des Vert·e·s.

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite pour les scrutateurs suppléants, lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, Mme Céline BEHAR pour le groupe UDC et Mme Maria GALLARDO pour les Vert·e·s sont élues scrutatrices suppléantes pour l'année 2026-2027. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Président les félicite pour leur élection et se réjouit de leur venue au Bureau.

**5. ÉLECTION DES
SECRÉTAIRES
ADJOINT·E·S POUR LA
LÉGISLATURE 2026-
2031**

Selon le point 11 de l'ordre du jour, M. le Président demande à l'Assemblée de lui soumettre des candidatures pour l'élection des secrétaires adjoint·e·s.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER, Président sortant, propose Mmes Dominique BIOLLAY et Laure FAVRE et présente brièvement leurs parcours.

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite comme pour la secrétaire, lorsqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, Mmes Dominique BIOLLAY et Laure FAVRE sont proclamées élues comme secrétaires adjointes pour la législature 2026-2031. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Président les félicite et est ravi de poursuivre leur collaboration.

**6. NOMINATION DE
DEUX HUISSIERS /
HUISSIÈRES POUR LA
LÉGISLATURE 2026-
2031**

Selon le point 12 de l'ordre du jour, nous procédons à la nomination de nos huissiers/huissières pour la durée de la législature.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER, Président sortant, propose Mme Véronique FIVAZ et M. Yves ENGETSCHWILER et présente brièvement leurs parcours.

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite, lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, Mme Véronique FIVAZ et M. Yves ENGETSCHWILER sont élus huissière et huissier pour la législature 2026-2031. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Président les félicite pour leur nomination et se réjouit de leur venue au Bureau.

**7. ASSERMENTATION
DES SECRÉTAIRES ET
HUISSIER·E·S**

Selon le point 13 de l'ordre du jour, nous procédons à l'assermentation des secrétaires et huissier·ère·s. M. le Président prie Mmes Dominique BIOLLAY, Laure FAVRE, Véronique FIVAZ et M. Yves ENGETSCHWILER de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre Assemblée à se lever.

Lecture du serment par M. le Président Mathias ORTEGA :

Dominique BIOLLAY : « je le promets »

Laure FAVRE : « je le promets »

Véronique FIVAZ : « je le promets »

Yves ENGETSCHWILER : « je le promets »

M. le Président félicite Mmes les Secrétaires adjointes, Mme et M. les huissier·e·s, et est ravi de poursuivre leur collaboration.

**8. FIXATION DU NOMBRE
DES MEMBRES DES
COMMISSIONS DE
SURVEILLANCE,
THÉMATIQUES ET AD
HOC DU CONSEIL
COMMUNAL POUR LA
LÉGISLATURE 2026-
2031**

Selon point 14 de l'ordre du jour, nous passons à la fixation du nombre de membres des commissions de surveillance, thématiques et ad hoc du Conseil communal, pour la législature 2026-2031.

M. le Président rappelle que conformément à l'article 41 de notre règlement, nous devons formellement voter la proposition présentée lors de la séance interpartis du 19 mai 2026, soit des commissions composées de 9 membres :

- 2 représentant·es PLR pour 3 voix
- 2 représentant·es PSY pour 3 voix
- 1 représentant·e UDC pour 1 voix
- 1 représentant·e Les Vert·e·s pour 1 voix
- 1 représentant·e Yverdon Demain pour 1 voix
- 1 représentant·e S&E pour 1 voix
- 1 représentant·e PVL pour 0.5 voix

Vote à main levée

M. le Président précise que la proposition a été acceptée à l'unanimité des partis représentés lors de la séance interpartis.

M. le Président propose de voter à main levée conformément à l'article 41 de notre règlement. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

La proposition de fixer à 9 le nombre de membres de toutes les commissions du Conseil communal pour la législature 2026-2031 est acceptée à la quasi-unanimité, quelques abstentions et 1 avis contraire.

**9. DÉSIGNATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION DE
GESTION**

Selon le point 15 de l'ordre du jour et conformément à l'article 41 de notre règlement, nous procédons à la désignation de la Commission de gestion. M. le Président rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'élection des 9 membres et des 7 suppléant·e·s.

Les Chef·fe·s de groupe présentent leurs candidat·e·s pour cette Commission de gestion.

Résultat

Membres	Groupe	Membres suppléants	Groupe
Claude-Anne JAQUIER	PLR	Philippe GRUET	PLR
Mohina VASWANI	PLR		
Sarah WINTEREGG	PS	Aurélie-Maude HOFER	PS
Valentine FUSTER	PS		
Sophie PISTOIA-GROSSET	UDC	Claude Alain ROMAILLER	UDC
Viviane FEHLMANN	LES VERT·E·S	Konrad EHRBAR	LES VERT·E·S
Roland VILLARD	YVERDON DEMAIN	Jean-Paul VULLIEMIN	YVERDON DEMAIN
Layla OUTEMZABET	S&E	Mathilde MARENDAZ	S&E
Cécile PLAGELLAT	PVL	Pierre-André MICHOU	PVL

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite, lorsqu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, la Commission de gestion est désignée pour la durée de la législature. Mention en est faite au procès-verbal.

10. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

Selon le point 16 de l'ordre du jour et conformément à l'article 41 de notre règlement, nous procédons à la désignation de la Commission des finances.

Les Chef·fe·s de groupe présentent leurs candidat·e·s pour cette Commission des finances.

Résultat

Membres	Groupe	Membres suppléants	Groupe
Alain GENTIZON	PLR	Elisa BORDONARO	PLR
Laurent ROQUIER	PLR		
Andrea MÜNGER	PS	Françoise PANASCI	PS
Amine SLIM	PS		
Walter MÜLLER	UDC	Pierre-Alain CURTY	UDC
Juliana LEON	LES VERT·E·S	Anita ROKITOWSKA	LES VERT·E·S

Frédéric DESPLAND	YVERDON DEMAIN	Raluca VILLARD	YVERDON DEMAIN
Layla OUTEMZABET	S&E	Mathilde NEVES	S&E
Juan RAMIREZ	PVL	Gildo DALL'AGLIO	PVL

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite, lorsqu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, la Commission des finances est désignée pour la durée de la législature. Mention en est faite au procès-verbal.

**11. DÉSIGNATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Selon le point 17 de l'ordre du jour et conformément à l'article 41 de notre règlement, nous avons la nomination de la Commission des affaires immobilières. M. le Président rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'élection des 9 membres et des 7 suppléants pour la Commission des affaires immobilières, conformément à l'article 41 du règlement.

Les Chef·fe·s de groupe présentent leurs candidat·e·s pour cette commission thématique.

Résultat

Membres	Groupe	Membres suppléants	Groupe
Gloria CAPT	PLR	Léon THARIN	PLR
Maximilien BERNHARD	PLR		
Xavier FISCHER	PS	Nantana MCKINLAY	PS
Gaspard GENTON	PS		
Claude Alain ROMAILLER	UDC	Sophie PISTOIA-GROSSET	UDC
Anita ROKITOWSKA	LES VERT·E·S	Viviane DUTU	LES VERT·E·S
Dominique MAGNIEN	YVERDON DEMAIN	Roland VILLARD	YVERDON DEMAIN
Nadia RYTZ	S&E	Mathilde NEVES	S&E
Pierre-André MICHOU	PVL	Stefania BEUTLER	PVL

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite, lorsqu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

**12. DÉSIGNATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION
COMMUNALE DE
RECOURS**

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, la Commission des affaires immobilières est désignée pour la durée de la législature. Mention en est faite au procès-verbal.

Au point 18 de l'ordre du jour et conformément à l'article 41 de notre règlement, nous procédons à la désignation de la Commission communale de recours pour la durée de la législature.

Les Chef-fe-s de groupe présentent leurs candidat-e-s pour cette commission thématique.

Membres	Groupe	Membres suppléants	Groupe
Laurent GILLIARD	PLR	Jean-David CHAPUIS	PLR
Denis GONIN	PLR		
Thièry VUAGNIAUX	PS	Nexhmije BRUTI	PS
Nantana MCKINLAY	PS		
Nicolas DURUSSEL	UDC	Kevin DELAY	UDC
Viviane DUTU	LES VERT-E-S	Matthieu CZÁKA	LES VERT-E-S
Laurent HERMANN	YVERDON DEMAIN	Raluca VILLARD	YVERDON DEMAIN
Rayan AMMON	S&E	Mathilde NEVES	S&E
Stefania BEUTLER	PVL	Gildo DALL'AGLIO	PVL

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite, lorsqu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, la Commission communale de recours est désignée pour la durée de la législature. Mention en est faite au procès-verbal.

**13. DÉSIGNATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION DES
PÉTITIONS**

Résultat

Selon le point 19 de l'ordre du jour et conformément à l'article 41 de notre règlement, nous procédons à la désignation de la Commission des pétitions pour la durée de la législature.

Les Chef-fe-s de groupe présentent leurs candidat-e-s pour cette commission thématique.

Membres	Groupe	Membres suppléants	Groupe
Jean-David CHAPUIS	PLR	Sophie CHATELAIN	PLR
Anne-Louise GILLIÈRON	PLR		

Thièry VUAGNIAUX	PS	Françoise PANASCI	PS
Nexhmije BRUTI	PS		
Kevin DELAY	UDC	Nicolas DURUSSEL	UDC
Viviane DUTU	LES VERT·E·S	Bérénice GOGUELET	LES VERT·E·S
Pascal BEYELER	YVERDON DEMAIN	Laurent HERMANN	YVERDON DEMAIN
Mathilde NEVES	S&E	Mathilde MARENDAZ	S&E
Stefania BEUTLER	PVL	Pierre-André MICHOU	PVL

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite, lorsqu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, la Commission des pétitions est désignée pour la durée de la législature. Mention en est faite au procès-verbal.

14. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Selon le point 20 de l'ordre du jour et conformément à l'article 41 de notre règlement, nous procédons à la désignation de la Commission des pétitions pour la durée de la législature.

Les Chef·fe·s de groupe présentent leurs candidat·e·s pour cette commission thématique.

Résultat

Membres	Groupe	Membres suppléants	Groupe
Anne-Louise GILLIÉRON	PLR	Laurent VUITHIER	PLR
Philippe GRUET	PLR		
Aurélië-Maude HOFER	PS	Valentine FUSTER	PS
Fabienne DELISLE STEINER	PS		
Yann DONON	UDC	Rosa BEHAR	UDC
Matthieu CZÁKA	LES VERT·E·S	Viviane DUTU	LES VERT·E·S
Raluca VILLARD	YVERDON DEMAIN	Jean-Paul VULLIEMIN	YVERDON DEMAIN
Mathilde MARENDAZ	S&E	Nadia RYTZ	S&E
Gildo DALL'AGLIO	PVL	Cécile PLAGELLAT	PVL

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite, lorsqu'il y a autant de candidats que de postes à repourvoir.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Ce n'est pas dans mon habitude de créer de la perturbation. Je suis plutôt réputé pour être quelqu'un de modéré, mais je ne peux pas laisser passer le fait que le groupe Solidarité et Écologie propose la candidature de Mathilde MARENDAZ comme membre de la Commission de sécurité. Cette élue n'a pas cessé pendant ces dernières années de vomir sur la police et je vois mal dans quelles conditions elle pourrait être candidate à ce poste.

C'est la raison pour laquelle je demande au groupe Solidarité et Écologie de proposer quelqu'un d'autre, mais surtout pas d'inverser puis de la mettre comme suppléante ou alors de passer au vote par bulletin secret.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

M. DALL'AGLIO, je suis tout à fait stupéfaite de votre propos en ce jour. Cela fait cinq ans qu'au Grand Conseil vaudois, je siège à la Commission de visites de prisons. Cela fait cinq ans qu'avec mes collègues de tous les groupes politiques du Canton, je visite annuellement tous les lieux de détention du Canton de Vaud, ce qui m'a permis d'acquérir une grande expertise de la question de la prison et de la sécurité.

En parallèle, cela fait maintenant deux ans et demi que je suis chercheuse sur la thématique de la prison à l'Université de Genève. J'effectue en effet ma thèse dans un laboratoire de recherche en criminologie et en géographie. Vous devriez plutôt vous estimer chanceux d'avoir dans cette Commission une experte scientifique de cette thématique. C'est mon métier et je vous remercierai donc de procéder, s'il le faut, à un vote à bulletin secret, car le groupe Solidarité et Écologie ne renoncera pas à ma candidature, qui fait plein sens dans ce cadre. Merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je reprends la parole pour proposer la candidature de Layla OUTEMZABET, qui a déjà siégé à la législature précédente.

M. le Président Mathias ORTEGA :

C'est au groupe Solidarité et Écologie de proposer des commissaires et pas à vous. Merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je maintiens ma proposition d'un vote à bulletin secret.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Je dois dire que je suis un peu surpris par la prise de position qu'on a entendue de M. DALL'AGLIO, parce qu'en réalité, effectivement, Mme MARENDAZ s'est beaucoup exprimée sur les questions de police et de sécurité, avec des positions, il est vrai, critiques dans un certain nombre de décisions politiques et d'orientations politiques qui ont été prises, mais ce sont des prises de position politique, une opposition politique et une position critique.

Et je trouverais très grave, et de mauvais signe, que des prises de position politiques conduisent à exclure d'une commission qui est destinée à examiner effectivement des questions politiques liées à ces questions-là.

Par ailleurs, comme elle l'a dit, elle est à la fois une académique spécialisée de ces questions et par ailleurs une représentante d'une partie du spectre politique qui doit être représentée dans cette commission-là. Donc je vous invite à soutenir cette candidature, parce que, dans la composition des commissions, ce n'est pas pour des motifs d'opposition politique ou de bord politique que l'on accepte ou que l'on refuse une personne dans une commission.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Je suis un peu surpris de la prise de parole de M. GENTON, vu que le Parti socialiste avait évoqué cette possibilité si la candidature de M. RAMCHURN avait été mise en place. Les choses sont à peu près similaires, vu les story qui sont passées ce week-end concernant la candidate Mathilde MARENDAZ.

Pour cela, le groupe UDC soutient la demande qui était faite par les Vert'libéraux. Merci.

Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÈRON :

Je vous rappelle qu'il y a quelques mois, nous avons effectivement refusé la candidature de M. Ruben RAMCHURN pour des raisons de sérénité des discussions au sein de la Commission de sécurité. Je me permets, en titre encore pour une semaine de Présidente de cette Commission, d'appuyer mon collègue du groupe Vert'libéral et de demander effectivement un vote à bulletin secret. Je ne vois pas comment on peut travailler dans la Commission de sécurité avec quelqu'un qui a insulté, qui insulte la police. Merci.

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :

Alors voilà, je crois qu'il est de mon devoir de répondre malheureusement à ces propos. Mme GILLIÈRON j'aimerais déjà vraiment vous rassurer sur ma capacité, disons apprise et expérimentée depuis cinq ans, à siéger dans la Commission de surveillance des enjeux de sécurité au niveau cantonal, présidée par ailleurs par un membre de votre groupe politique. Donc dans cette commission, je pense que j'ai fait toutes mes preuves, au point où je ne devrais même pas le prouver par cette prise de parole, mais pour vous rassurer sur ma capacité à travailler intelligemment, avec d'ailleurs les apports des connaissances scientifiques, pour ces enjeux que sont les enjeux de la sécurité, qui ont effectivement besoin de voix diverses, de voix critiques.

Et je souhaiterais vous demander des excuses, parce qu'en réalité, je n'ai jamais insulté personne. Il s'agit en effet d'un slogan qui s'était retrouvé sur une pancarte, dont j'ai toujours dit que je ne le défendais pas, qui s'était retrouvé sur une pancarte par hasard. Et puis, effectivement, l'opposition politique de droite, qui a décidé de vouloir faire couler les voix critiques qui prennent un peu de place dans le débat, a essayé de me faire porter un chapeau en me prêtant des propos que je n'avais jamais tenus. Je n'ai jamais insulté quiconque.

Toutefois, en effet, comme l'a rappelé M. GENTON, j'ai, par mon réseau avec des avocats, par mes réseaux dans le milieu scientifique et académique sur ces questions, cherché à apporter une voix critique sur ces enjeux qui relèvent de l'usage de la force dans le domaine public. Et je pense qu'aujourd'hui c'est vraiment une nécessité d'avoir une voix critique et constructive, comme j'ai pu l'être dans la Commission des visiteurs de prisons depuis cinq ans au Grand Conseil vaudois. Merci.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Merci, M. le Président. Je prends la parole au cas où il y aurait un vote à bulletin secret. Je ne sais pas comment ça va se passer, mais c'est pour dire aussi que la position de Mme Mathilde MARENDAZ, c'est la position de Solidarité et Écologie et que moi, à la Commission de sécurité, si je devais siéger, je tiendrais exactement les mêmes positions : que j'ai une position critique de la police, que j'ai une position critique de la violence institutionnelle commise par la police et

qu'honnêtement je pense que c'est simplement la position de notre parti. On a obtenu ces sièges au Conseil communal pour représenter les positions de notre parti et de notre électorat.

Donc je vous remercie de respecter ça et puis de savoir que, quoi que vous fassiez comme petite popote, vous allez vous retrouver avec un ou une membre de Solidarité et Écologie dans cette Commission et que nous siégerons avec nos propres positions constructives et critiques. Merci.

Mme la Conseillère Majda L'MATI :

Je tiens juste à dire que la comparaison est incomparable. On ne peut pas comparer Mme MARENDZ avec M. RAMCHURN et Mme MARENDZ n'a jamais été condamnée et a toujours gagné ses causes. Et je rejoins Mme MARENDZ : c'est une chance pour la Ville et pour le Conseil communal de bénéficier de son expérience et de ses études. Merci.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA :

Je rejoins les propos de mes préopinants et préopinantes de gauche. Le groupe des Vert-e-s soutiendra la candidature de Mathilde MARENDZ pour tous les arguments qui ont été apportés. Merci.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Je serai extrêmement bref, mais je pense qu'il faut faire attention de ne pas lancer un précédent par lequel le groupe majoritaire empêche un groupe ultra-minoritaire d'accéder à une Commission.

M. le Président Mathias ORTEGA :

S'il vous plaît, merci de respecter les prises de parole. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Le groupe majoritaire ? Le mouvement a été lancé par le plus petit groupe de ce Conseil actuellement. Donc il faudrait peut-être réviser vos notes. Merci.

M. le Président Mathias ORTEGA :

M. le Conseiller, est-ce que vous maintenez la demande de vote à bulletin secret ?

Mme la Conseillère Viviane FEHLMANN :

Merci. Je me permets quand même de dire que dans ces commissions, l'idée c'est de représenter la diversité des idées, pas seulement d'empêcher certaines idées qui ne seraient pas forcément en accord avec celle de tout le monde. C'est justement l'idée : c'est de discuter et puis d'être là tous ensemble pour ça. Merci.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Sans prise de parole supplémentaire, je repose la question. M. le Conseiller, est-ce que vous maintenez votre demande de vote explicite ?

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Oui, M. le Président, je maintiens ma demande. Il n'est évidemment pas question d'écarter un siège au parti Solidarité et Écologie, vous avez évidemment le droit d'être représentés comme tout le monde, mais il s'agit bien de la personne de cette députée et conseillère communale, qui depuis

cinq ans défraye la chronique avec toutes ses prises de position anti-police. Donc je maintiens à 200 % ma demande.

M. le Président Mathias ORTEGA :

Selon l'article 14 de notre règlement et l'article 11 de la LC, il est possible de voter pour demander un vote à bulletin secret.

Vote

La demande de vote à bulletin secret est acceptée par plus d'un cinquième des membres.

Merci pour votre patience le temps de ce dépouillement. Je vais vous annoncer les résultats des votations à bulletin secret pour l'élection des membres de la COSEC.

91 bulletins ont été délivrés : 89 ont été rentrés, 4 bulletins sont nuls. Nous avons 85 bulletins valables. Le règlement de notre Conseil communal indique que ces bulletins ne sont pas comptés dans le calcul de la majorité absolue, ce qui fait que pour 85, elle s'établit donc à 43. Majorité absolue à 43.

Résultat

Sont élus :

- Anne-Louise GILLIÉRON avec 62 voix,
- Philippe GRUET avec 63 voix,
- Aurélie-Maude HOFER avec 85 voix,
- Fabienne DELISLE STEINER avec 84 voix,
- Yann DONON avec 62 voix,
- Matthieu CZÁKA avec 84 voix,
- Raluca VILLARD avec 64 voix,
- Mathilde MARENDAZ avec 45 voix,
- Gildo DALL'AGLIO avec 59 voix,
- Laurent VUITHIER avec 63 voix,
- Valentine FUSTER avec 84 voix,
- Rosa BEHAR avec 61 voix,
- Viviane DUTU avec 84 voix,
- Jean-Paul VULLIEMIN avec 65 voix,
- Nadia RYTZ avec 83 voix,
- Cécile PLAGELLAT avec 61 voix.

Nous avons également eu trois voix pour Pierre-André MICHOD, 36 voix pour Layla OUTEMZABET et 2 voix pour Roland VILLARD.

L'intégralité de la Commission a donc été élue.

Mesdames et Messieurs, après cette longue attente, je vous félicite pour votre élection et vous remercie par avance pour votre engagement dans notre Commission de sécurité. Merci.

**15. NOMINATION DU / DE
LA DÉLÉGUÉ·E ET DU
/ DE LA DÉLÉGUÉ·E
SUPPLÉANT·E· AU
CONSEIL
INTERCOMMUNAL DE
L'ASSOCIATION**

Selon le point 21 de l'ordre du jour, nous procédons à la nomination d'un·e délégué·e et un·e délégué·e suppléant·e au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois pour la durée de la législature conformément à l'article 49a de notre règlement et l'article 10 des statuts de l'Association PNV.

Mme la Conseillère Majda L'MATI propose Mme Aurélie-Maude HOFER comme déléguée.

**POLICE NORD
VAUDOIS****Résultat**

Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON se propose elle-même comme déléguée suppléante.

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite, lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, Mme Aurélie-Maude HOFER et Mme Anne-Louise GILLIÉRON sont nommées déléguée et déléguée suppléante au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois.

**16. NOMINATION DU / DE
LA DÉLÉGUÉ·E ET DU
/ DE LA DÉLÉGUÉ·E
SUPPLÉANT·E· AU
CONSEIL
INTERCOMMUNAL DE
L'ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE
DE L'ORGANISATION
RÉGIONALE DE LA
PROTECTION CIVILE
DU DISTRICT JURA-
NORD VAUDOIS**

Résultat

Selon le point 22 de l'ordre du jour, nous devons nommer un·e délégué·e et un·e délégué·e suppléant·e au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois pour la durée de la législature conformément à l'article 10 des statuts de l'Association intercommunal ORPC.

Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON propose Philippe GRUET comme délégué.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA propose Matthieu CZÁKA comme délégué suppléant.

L'Article 11 de la LC permet une élection tacite, lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir. Aucune objection à pratiquer de cette manière n'est à relever.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, MM. Philippe GRUET et Matthieu CZÁKA sont nommés délégué et délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois. Mention en est faite au procès-verbal.

Arrivés au terme de notre ordre du jour et conformément à la tradition, M. le Président Mathias ORTEGA passe la parole à M. le Syndic François ARMADA.

M. le Syndic François ARMADA :

M. le Préfet,
M. le Président du Conseil communal,
M. le Vice-syndic, cher Collègue,
Mme et MM. les Municipaux, chers Collègues,
Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux,
M. le Chancelier,
Chères invitées et Chers invités,

Aucune réalisation importante ne se construit seule, qu'il s'agisse d'un projet, d'une institution ou d'une ville. Il faut une vision, des compétences, de la rigueur, mais surtout des personnes prêtes à s'engager ensemble pour faire émerger quelque chose qui bénéficiera aux prochaines générations. C'est dans cet état d'esprit que j'aborde aujourd'hui mon rôle de Syndic pour cette nouvelle législature.

Construire une ville ne se résume pas à aménager des espaces ou à développer des infrastructures. C'est aussi créer les conditions d'un développement harmonieux. C'est préparer le futur tout en respectant les héritages reçus. C'est prendre des décisions parfois difficiles, mais toujours guidées par l'intérêt général.

Comme toute œuvre durable, une collectivité a besoin de fondations solides. Celles-ci reposent avant tout sur l'engagement des citoyennes et des citoyens qui acceptent de consacrer une partie

importante de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences au service de la communauté. Cet engagement mérite notre reconnaissance. Je tiens aujourd'hui à remercier chaleureusement chacune et chacun d'entre vous pour la confiance que vous avez accordée à nos institutions et pour votre engagement.

Les responsabilités qui nous attendent sont importantes, mais elles offrent aussi des possibilités précieuses de contribuer concrètement à l'essor de notre Ville. J'aborde cette nouvelle législature avec confiance. Confiance envers les membres de la Municipalité avec lesquels j'aurai le privilège de collaborer. Même après les épisodes de cet après-midi, je veux rester confiant dans le Conseil communal, dont la diversité des sensibilités constitue une richesse pour notre démocratie. Confiant également envers notre administration communale, dont le professionnalisme et l'engagement permettent chaque jour à notre collectivité de fonctionner et de se développer. Confiance enfin dans les citoyennes et citoyens qui, jour après jour, contribuent à faire vivre notre Ville et à renforcer son dynamisme.

Cette confiance ne signifie pas que le chemin sera toujours simple. Les défis qui nous attendent seront nombreux, mais je suis convaincu que nous disposons des ressources nécessaires pour les relever en travaillant ensemble dans un esprit de respect mutuel et de responsabilité.

Je souhaite également adresser mes sincères remerciements à mes collègues de la Municipalité sortante. Ces cinq dernières années ont permis de mesurer l'investissement considérable que représente cette fonction, ainsi que l'attachement profond qui anime celles et ceux qui choisissent de servir notre Ville.

Je tiens également à rendre hommage à notre ancien collègue, M. Jean-Claude RUCHET, qui nous a quittés au cours de la législature. Son engagement au service de la collectivité et son attachement à Yverdon-les-Bains demeurent dans nos mémoires.

Chers Élus, chères Élues, au nom de la Municipalité, je vous félicite pour votre assermentation et vous adresse mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de votre mandat. Je me réjouis de poursuivre ce travail avec vous toutes et tous et de continuer ensemble à bâtir l'avenir d'Yverdon-les-Bains. Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une belle suite d'après-midi avec l'apéro qui devrait arriver rapidement.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses propos.

Clôture

M. le Président remercie l'assemblée de son attention et donne rendez-vous au jeudi 10 septembre 2026, après une pause estivale bien méritée, pour la 1^{ère} séance du Conseil communal.

La séance est levée à 16h57.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Mathias ORTEGA

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe